

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal :

- Demande la transformation de la communauté de communes Lamballe Terre & Mer en communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer.
- Demande au Préfet des Côtes d'Armor, aux termes de la consultation, de bien vouloir arrêter cette transformation.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période 2018-2021.
- Valide la prise en charge des frais de scolarité d'un enfant en section ULIS à Lamballe.
- Valide les avenants au marché de travaux et au marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du bourg et prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres.
- Prend acte de la présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
- Prend acte de la présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.
- Prend acte de la présentation rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement individuel.
- Travaux de rénovation de la Chapelle Saint-Jacques : Prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres et décide d'attribuer le lot n° 2 à l'entreprise Delestre (électricité) et déclare le lot n° 1 – Maçonnerie, sondages de décors-menuiserie comme étant infructueux et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour attribuer le lot n° 1 à l'Entreprise qui sera déclarée comme étant la mieux-disante suite à la procédure négociée, pour un montant maximum de 12 506 € HT.
- Approuve le projet de transfert de la route départementale n°58 dans le domaine public routier communal qui sera effectif après délibération de la commission permanente du Conseil départemental actant ce transfert, et accepte le versement d'un fond de concours de 39 600 € correspondant au coût de la remise en état de la section transférée.
- \* Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des délégations au Maire.